

La France, principal commanditaire du génocide des Tutsi

Jacques Morel

3 avril 2012, v1.3

La France a soutenu les auteurs du génocide, avant, pendant et même après leur crime. Les rares Français qui acceptent de regarder cette réalité en face parlent de complicité de génocide. Il n'est pas question ici de qualifier en termes de justice pénale le crime commis par la France. Mais complicité signifie participation intentionnelle à la faute, au délit, au crime commis par un autre. Or la France a participé à la conception du projet criminel plus de 3 ans avant qu'il soit commis et sans sa participation, il n'y aurait pas eu de génocide. Il nous semble que plus que complice, la France est commanditaire du crime. Le commanditaire n'est pas celui qui exécute le crime mais qui en passe commande, qui est en quelque sorte le donneur d'ordres. Il y a plusieurs commanditaires du génocide des Tutsi, mais parmi ceux-ci, la France apparaît comme le maître du jeu.

Analysons l'organisation de ce « travail » de destruction de la population tutsi comme si c'était une opération inverse de construction. Supposant que le partage des tâches est le même que dans la construction d'une maison, cherchons quel est l'entrepreneur, quel est l'architecte de ce génocide puis déterminons qui est le maître d'ouvrage, le promoteur ou commanditaire.

Le gouvernement intérimaire, entrepreneur du génocide

Qui a été l'entrepreneur de cette opération de destruction des Tutsi ?

C'est indiscutablement l'appareil d'État du Rwanda, dirigé par le président et le gouvernement intérimaires, qui a fait exécuter les tueries du 9 avril jusqu'à leur fuite, le 17 juillet. Il n'y a pas eu de situation de chaos.

Le colonel Bagosora, architecte du génocide

Qui a été l'architecte de cette opération de destruction des Tutsi ?

Le colonel Bagosora a été « l'architecte principal du génocide ». ¹

1. R. Dallaire [5, p. 566].

Il est membre de l'Akazu. Ayant suivi les cours de l'École de guerre à Paris, il est soutenu par les Français. « *les Français insistaient pour que Bagosora soit le directeur de cabinet au ministère de la Défense.* »² En décembre 1991, il préside la commission qui définit l'ennemi à combattre.

C'est probablement lui, le commandant Tango Mike, à la tête des officiers extrémistes groupés dans l'AMASASU, qui travaillent à la solution finale de la question tutsi.³ Il réunit les moyens pour commettre le génocide, il répartit les armes, organise l'autodéfense, la formation des miliciens.⁴ Il a des liens étroits avec le lieutenant-colonel Maurin, conseiller du chef d'état-major des FAR.⁵

Il fait partie probablement des organisateurs de l'attentat du 6 avril. Jean Birara l'affirme.⁶ Le rapport Mutsinzi le confirme.⁷ Il dirige la réunion des officiers à l'état-major, le 6 avril au soir. Il s'impose comme le chef des militaires qui refusent l'autorité du Premier ministre. Il rencontre les représentants de l'ONU et des puissances étrangères. C'est lui qui déclenche les assassinats des personnalités politiques favorables aux accords de paix dont Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre. Le TPIR le juge responsable de tous les crimes commis jusqu'à la mise en place du gouvernement intérimaire le 9 avril.⁸ C'est à lui que s'adressent l'ambassadeur Marlaud et l'attaché militaire Maurin le 7 avril après-midi.⁹ Ils s'entendent pour former un gouvernement civil intérimaire le 8 avril.

Pendant le génocide, il surveille sa bonne exécution. Il est le principal interlocuteur vis-à-vis de l'étranger (Général Dallaire, M. Ayala Lasso, Prudence Bushnell, Bernard Kouchner).

Quels sont les commanditaires du génocide ?

Il y a plusieurs maîtres d'ouvrage ou commanditaires de cette opération de destruction qu'est le génocide des Tutsi. Ils se sont entendus sur un plan.

2. Témoignage de Straton Sinzabakwira, bourgmestre de Karengera (Cyangugu) et ami d'André Ntagerura, ministre des transports. [4, Annexes, p. 207]

3. Commandant Tango Mike à Monsieur le Président de la République rwandaise, 20 janvier 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/AMASASU20janvier1993.pdf>

4. Voir l'agenda du colonel Bagosora de 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/TheonesteBagosoraAgenda1993.pdf>

5. Commission rogatoire internationale siégeant au TPIR, Interrogatoire de M. Théoneste Bagosora par le juge Jean-Louis Bruguière, 18 mai 2000, pp. 116–117. http://rwandadelaguerreaugenocide.fr/wp-content/uploads/2010/01/Annexe_53.pdf#page=116 <http://www.francegenocidetutsi.org/CommissionRogatoireBruguiereBagosoraArusha18mai2000.pdf>

6. Auditorat militaire belge. Annexe à la déposition de Jean Birara, 26 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Birara26mai1994.pdf>

7. <http://mutsinzireport.com/>.

8. Le Procureur c. Théoneste Bagosora, Gratien Kabiligi, Aloys Ntabakuze, Anatole Nsenyumva. Jugement portant condamnation. Affaire n° ICTR-98-41-T, 18 décembre 2008, <http://www.francegenocidetutsi.org/BagosoraJudgment-fr.pdf>

9. Audition de M. Jean-Michel Marlaud, 13 mai 1998. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, pp. 287–314]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionMarlaud13mai1998.pdf>

Le plan de génocide

- 1) Balayer les accords d'Arusha ;
- 2) recommencer les massacres de 1959 pour montrer aux Tutsis où est leur place... ;
- 3) chasser les Belges ;
- 4) les FAR vont bouter le FPR hors de nos frontières.¹⁰

C'est le plan de la Coalition pour la défense de la République (CDR) que le père Theunis a recueilli à Gisenyi, trois semaines avant l'attentat. Il y a en fait deux plans :

- le plan de massacre d'opposants par les Interahamwe. C'est celui d'Habyarimana, mais il ne l'a pas déclenché.¹¹

- le plan d'élimination totale des Tutsi. La manière définitive d'en terminer avec le FPR et les accords d'Arusha était d'exterminer les Tutsi de l'intérieur et les personnalités politiques favorables aux accords de paix.

Habyarimana s'est révélé être un obstacle à cette solution finale. En tant que président, il ne pouvait assumer le génocide des Tutsi. Il a fallu le tuer quand il s'est résolu à mettre en application les Accords d'Arusha. Les extrémistes ont considéré qu'il mettait à bas « les acquis de la Révolution sociale de 1959 ».

Il a fallu tuer Habyarimana pour pouvoir tuer les Tutsi et il a fallu tuer les Tutsi, parce qu'« ils ont tué Habyarimana ».

La réconciliation entre Hutu du Nord et du Sud s'est faite par le sacrifice d'Habyarimana, offert par le MRND comme Dieu a sacrifié Jésus sur la croix (Kantano Habimana, RTLTM, 13 juin 1994) :

« Le MRND a donné son militant suprême comme Dieu a donné en ofrande son fils Jésus qui est mort sur la croix pour le salut de tous les pêcheurs, de tous les hommes. Le général-major est mort le 6 avril à 20 h 30 du soir, et son sang a sauvé tous les Rwandais qui étaient voués à la mort et qui devaient être tués par les inkotanyi après cette opération de prise du pouvoir. Cet homme donc qui était un éminent militant du MRND, le MRND a accepté de le sacrifier pour que son sang sauve un grand nombre de Rwandais qui devaient périr avec la prise du pouvoir par les inkotanyi. »¹²

L'enchaînement des événements montre que l'attentat contre l'avion du président, le coup d'État et le génocide font partie d'un même plan. Mais très peu de personnes sont impliquées dans l'attentat.

L'Akazu restreinte

L'Akazu « restreinte », formée d'Agathe Kanziga, de son frère Protais Zigiranyirazo et de ses cousins Elie Sagatwa et Séraphin Rwabukumba, détient l'essentiel du pouvoir.

10. Audition du père Guy Theunis par Guy Artiges, Det. Jud. Bruxelles, PV n° 1011, 14 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/TheunisArtiges14juin1994.pdf>

11. Voir plus haut la déposition de Jean Birara, 26 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Birara26mai1994.pdf> .

12. Kantano Habimana, RTLTM, 13 juin 1994. Cf. J.-P. Chrétien (dir.) *Les médias du génocide* [2, p. 326]. Les inkotanyi désignent le FPR et par extension les Tutsi.

L'élimination de Sagatwa, l'avion qui a failli s'écraser sur la tête d'Agathe, sa mise à l'écart par la France feraient d'eux des victimes plutôt que des commanditaires de l'attentat et du coup d'État.

Leur responsabilité reste engagée dans la préparation du génocide et dans les massacres qui ont suivi l'attentat, en particulier les assassinats du 7 avril.

Les officiers mis à la retraite

Jean Birara désigne quatre organisateurs du coup d'État contre Habyarimana, les colonels Bagosora, Serubuga, Rwagafilita et Buregeya.¹³ Extrémistes anti-tutsi et incompetents, Habyarimana avait dû signer leur mise à la retraite. Seul Bagosora avait pu se maintenir en tant que chef de cabinet du ministre de la Défense.

Dès 1990, le colonel Laurent Serubuga voulait éliminer les Tutsi.¹⁴ Il est responsable des massacres de fin 1990, début 1991. Il a collaboré avec les Français en tant que chef d'état-major adjoint, en particulier avec Jean-Jacques Maurin, toujours en place à Kigali en avril 1994. Il voulait acquérir, en janvier 1992, des missiles sol-air SAM 16.¹⁵ Il est réfugié en France.

Le lieutenant-colonel Rwagafilita, chef d'état-major adjoint de la gendarmerie, déclarait fin 1990 qu'il voulait « liquider » les Tutsi.¹⁶ Il est impliqué dans les massacres au Bugesera en mars 1992.¹⁷ Pendant le génocide, il organise les massacres dans la région de Kibungu où il est responsable de l'autodéfense populaire.¹⁸

Ces quatre colonels sont des commanditaires du coup d'État et du génocide. Ils ont pu jouer un rôle dans l'organisation de l'attentat. Mais, à l'exception de Bagosora, leur rôle est secondaire.

Déogratias Nsabimana ne peut être un commanditaire

Le chef d'état-major des FAR, Déogratias Nsabimana, est suspecté par des coopérants militaires belges, les colonels Vincent et Beaudoin¹⁹ d'être l'auteur du complot qui vise à assassiner le Président Habyarimana et dont il est lui-même victime.

Jean Birara affirme que Nsabimana a fait différer à plusieurs reprises une campagne de massacres projetée par Habyarimana. Selon le rapport Mutsinzi, en l'absence du ministre de la Défense, c'est Bagosora lui-même qui aurait décidé d'envoyer le chef d'état-major

13. Auditorat militaire belge. Annexe à la déposition de Jean Birara, 26 mai 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Birara26mai1994.pdf>

14. Audition de Georges Martres, 22 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 119]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionMartres22avril1998.pdf#page=3>

15. Le colonel Laurent Serubuga, chef d'état-major de l'armée rwandaise, à monsieur le ministre de la Défense Nationale, Kigali, le 17 janvier 1992, N° 0053/G3.3.2. Objet : Défense antiaérienne du territoire rwandais. <http://www.francegenocidetutsi.org/Melvin8.pdf#page=5>

16. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [11, Rapport, p. 276]. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMIP292Varret.pdf>

17. G. Martres, TD Kigali, 9 mars 1992, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Annexes, p. 166]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Martres9mars1992.pdf>

18. Le lieutenant-colonel Pierre-Célestin Rwagafilita serait décédé.

19. Jacques Beaudoin, lieutenant-colonel CTM, Auditorat militaire belge, 5 mai 1994.

accompagner le président à la conférence régionale de Dar es-Salaam. La mort de Déogratias Nsabimana permet à Bagosora de prendre le contrôle de l'armée et de déclencher le génocide.

Les officiers AMASASU

Outre les officiers mis à la retraite, d'autres sont opposés aux Accords d'Arusha. Ils feraient partie de l'organisation secrète AMASASU.²⁰ Parmi eux, le colonel Anatole Nsenyumva,²¹ commandant militaire à Gisenyi, les commandants des troupes d'élite, Aloys Ntabakuze, Protais Mpiranya et François-Xavier Nzuwonemeye, après l'assassinat du président, le 6 avril, ordonnent à leurs soldats et aux milices de massacrer les Tutsi et d'éliminer les personnalités dont les noms figurent sur des listes établies à l'avance. Ils sont tous liés aux militaires français. Ce sont eux qui déclenchent les massacres. Ils sont à la fois commanditaires et exécutants du génocide.

Les partis politiques MRND, CDR, Hutu Power

Le MRND joue un rôle dominant dans l'organisation des massacres. Mais il doit partager le leadership politique avec le MDR et d'autres partis, dans le cadre de l'alliance Hutu Power. Il compte plusieurs commanditaires notoires, tous liés à la France, Félicien Kabuga, considéré comme le financier du génocide et président de la radio RTLTM, Ferdinand Nahimana, fondateur de cette radio RTLTM, Joseph Nzirorera, secrétaire général du MRND, qui aurait dit à Habyarimana qu'on « *ne se laissera pas faire* », quand celui-ci aurait dit le 3 avril au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU qu'il allait mettre en place les nouvelles institutions prévues par les accords de paix, Mathieu Ndirumapatse, président du MRND, Augustin Bizimana, ministre de la Défense, etc.

La CDR a conçu le plan de génocide. Son influence est majeure dans la propagande par la radio RTLTM pour pousser aux massacres. Son leader, Jean-Bosco Barayagwiza, est l'éminence grise du régime puisqu'il va à Paris le 27 avril et à New York le 16 mai accompagner le ministre des Affaires étrangères au Conseil de sécurité. C'est un commanditaire appuyé par la France.²²

Le Hutu Power est l'alliance du MRND et de la CDR avec les fractions Power des partis politiques d'opposition à Habyarimana pour commettre le génocide des Tutsi. C'est la France qui par la voix de Marcel Debarge fin février 1993 est à l'origine de ce front

20. AMASASU ou « Alliance des militaires agacés par les séculaires actes sournois des Unaristes » signifie balles en kinyarwanda. Ils sont connus par la lettre du commandant Tango Mike à Monsieur le Président de la République rwandaise, 20 janvier 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/AMASASU20janvier1993.pdf>

21. Anatole Nsenyumva, spécialiste du renseignement, est très lié à la France où il a fait trois stages à l'IHEDN.

22. Le représentant de la France, Jean-Bernard Mérimée va jusqu'à réclamer devant le Conseil de sécurité le 5 avril, veille de l'attentat, la participation de la CDR à l'Assemblée nationale de transition. Cf. 3358e séance du Conseil de sécurité, ONU S/PV.3358 p. 6. <http://www.francegenocidetutsi.org/spv3358-1994.pdf>

commun hutu face au FPR.²³ Cette alliance se scelle par la mise à mort d'Habyarimana. Tous les membres du gouvernement intérimaire sont du Hutu Power.

Le MRND, la CDR, le Hutu Power sont les principaux organisateurs du génocide des Tutsi et en sont aussi les commanditaires.

L'Église catholique

Au cours du XX^e siècle, l'Église catholique a inventé en partie et surtout propagé au Rwanda une idéologie qui est devenue celle du génocide : racialisation de différenciations sociales, promotion des Tutsi comme race supérieure, puis, dans les années 50, dénonciation de la race tutsi accaparant les richesses et le pouvoir,²⁴ dénonciation des Tutsi envahisseurs, « aristocrates »...

Au début du génocide, l'Église catholique n'avait renié en rien l'idéologie raciale qu'elle a inculquée dans les esprits, et c'est avec ces idées-là en tête que les assassins ont tué. Le communiqué des évêques catholiques du Rwanda du 10 avril 1994, publié par l'*Osservatore Romano*, apporte son soutien au nouveau gouvernement et aux forces armées rwandaises.²⁵ Pendant tout le génocide, les évêques n'ont cessé de dénoncer « l'agression du FPR » et la volonté des Tutsi de reprendre le pouvoir.²⁶

L'Église catholique peut se dire martyre en évoquant le clergé tutsi qui a été massacré. Mais des prêtres hutu ont pris la tête de bandes de tueurs et ont pu s'enfuir grâce aux réseaux ecclésiastiques. L'Église catholique est de fait un commanditaire.

Mobutu

Le Maréchal Mobutu a soutenu le Gouvernement intérimaire rwandais en lui fournissant des armes, et en offrant son territoire comme base aux troupes françaises. Son rôle dans l'attentat du 6 avril reste obscur. Après le génocide, il se retrouve totalement réhabilité, au moins par la France. Il est plutôt complice que commanditaire.

La Belgique

La Belgique a joué un rôle dans la genèse du génocide. C'est elle qui a institutionnalisé le classement de la population en races dans les années 30, privilégié les Tutsi, puis les a ostracisés. C'est en son nom que le vice-gouverneur Harroy et le colonel Logiest ont organisé le massacre des Tutsi par les Hutu en 1959, renversé le nouveau Mwami et

23. Dominique Pin, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda. Mission de M. Debarge, 2 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Pin2mars1993.pdf>

24. Lettre pastorale de Mgr Perraudin, Vicaire apostolique de Kabgayi, pour le carême de 1959, *Super omnia Caritas*. Cf. *Vérité, Justice, Charité* [8, pp. 69–70]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Perraudin11fevrier1959.pdf>

25. Communiqué des évêques catholiques du Rwanda, signé par Mgr Thaddée Nsengiyumva, *Osservatore Romano*, 11-12 avril. Cf. La Documentation catholique, 15 mai 1994, N° 2094, pp. 496–497. <http://www.francegenocidetutsi.org/DocumentationCatholique15mai1994p496-497.pdf>

26. Lettre de Mgr Thaddée Nsengiyumva, évêque de Kabgayi et président de la Conférence épiscopale du Rwanda, 18 mai 1994. Cf. La Documentation catholique, 19 juin 1994, N° 2096, p. 585. <http://www.francegenocidetutsi.org/DocumentationCatholique19juin1994p583-585.pdf>

institué la République. Contrôlant la garde nationale du nouvel État indépendant, elle a couvert les massacres de Tutsi des années 60 et de 1973.

Mais fin 1990, la Belgique retire ses troupes quand les massacres de civils reprennent. Bien que son rôle paraisse ambigu, notamment par le maintien de coopérants militaires, la Belgique ne peut être tenue pour commanditaire du génocide. Quand celui-ci éclate, l'assassinat de dix de ses hommes et l'impossibilité de changer le mandat de la MINUAR lui font décider de déguerpir et de retirer ses Casques-bleus, ce qui sera fatal aux Tutsi. Étant donné la connaissance intime que la Belgique avait de l'histoire du Rwanda, elle a fait preuve de lâcheté. On peut y voir une certaine complicité.

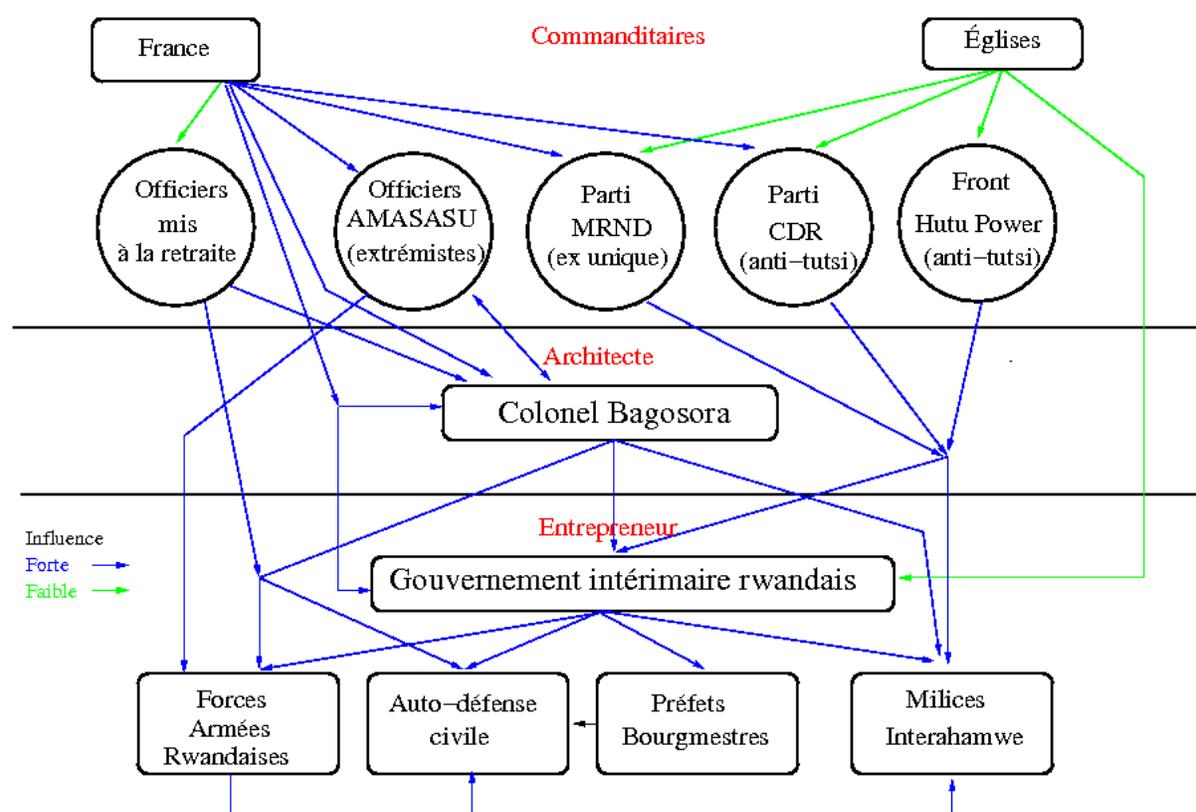


FIGURE 1 – Structure de la machine génocidaire

La France

Celle-ci est très liée aux auteurs du génocide. Elle nous apparaît comme un commanditaire du génocide, pas le seul, mais par rapport aux autres, elle paraît être le maître du jeu. Elle se situe sur un plan géopolitique plus élevé. En voici quelques preuves :

Prendre le contrôle des anciennes colonies belges

Le but de la France n'est pas d'exterminer les Tutsi. Son but est de prendre le contrôle des anciennes colonies belges, le Congo en particulier, et de le garder. Pour cela, le moyen

privilegié est d'installer une coopération militaire puis d'utiliser les conflits pour s'imposer à la place des Belges. Les conflits ethniques sont donc en quelque sorte bienvenus pour les Français.

Au Burundi en 1972, par exemple, la France soutient le gouvernement et l'armée tutsi qui font des massacres de représailles contre les Hutu. La Belgique suspend sa coopération militaire. La France la maintient.

Le Tutsi, ennemi de la France

L'idéologie du génocide des Tutsi n'a pas été inventée par les Français. Celle-ci provient essentiellement des missionnaires catholiques et des Belges.

Mais les dirigeants français y ont tous adhéré. Ils ont choisi les « républicains » contre les « féodaux » et soutiennent ce régime qui a maintenu le Rwanda depuis son indépendance dans le camp occidental. Ils savent bien que le fondement de cette république est la prétendue « *Révolution sociale* » et ses pogroms qui ont provoqué la mort ou l'exil de nombreux Tutsi et un statut d'infériorité pour ceux qui sont restés.²⁷

L'attaque du Front patriotique rwandais (FPR) d'octobre 1990 leur apparaît comme une nouvelle tentative des Tutsi pour revenir sur cette « *révolution* » de 1959 qui les a chassés. Dès lors, l'ennemi de la France au Rwanda est le Tutsi, comme le montrent les notes du chef d'état-major particulier au Président de la République, parlant d'« *agresseur ougando-tutsi* », de « *forces tutsies* »,²⁸ de nouvelle « *offensive ougando-tutsie* »²⁹ au lieu de parler de FPR ou de rebelles. Écrivant que ces « *envahisseurs tutsis, [...], méconnaissant les réalités rwandaises, rétablirait probablement au Nord-Est le régime honni du premier royaume tutsi qui s'y est jadis installé* », le colonel Galinié, attaché militaire, ne laisse planer aucun doute sur l'adhésion des autorités françaises à ce Credo qui constitue l'idéologie des auteurs du génocide.³⁰

Les Français admettent que le traitement réservé à l'ennemi soit la mort. En effet, les Forces armées rwandaises ne font en général pas de prisonnier.³¹ Il s'agit d'une « *guerre totale et très cruelle* », comme dit le général Quesnot.³²

27. Par exemple, le « petit génocide de Gikongoro » est connu par la lettre de M. Vuillemin, *L'extermination des Tutsis*, publiée dans *Le Monde* le 4 février 1964. <http://www.francegenocidetutsi.org/LM4-02-1964.jpg>

28. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation. <http://www.francegenocidetutsi.org/Lanxade19901011.pdf>

29. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le secrétaire général), 3 février 1991, Objet : RWANDA. Nouvelle offensive ougando-tutsie. Note manuscrite : « Oui - FM ». <http://www.francegenocidetutsi.org/Lanxade3fevrier1991.pdf>

30. Extrait du message de l'attaché de Défense à Kigali, 24 octobre 1990, TERTIO : APPRÉCIATION DE LA SITUATION POLITIQUE. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 134]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Galinie24oct1990.pdf>

31. René Galinié, cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 228]; Michel Robardey, cf. P. Péan [10, p. 198]; Étienne Joubert, cf. B. Lugan [9, p. 130]; Didier Tauzin [13, p. 167].

32. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 341]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionQuesnot19mai1998.pdf#page=4>

Le contrôle des cartes d'identité ethnique par les militaires français démontre que pour eux tout Tutsi est l'ennemi.

Grâce aux massacres, la France supplante la Belgique

Devant les massacres des Tutsi de l'intérieur, organisés en octobre 1990 par le régime d'Habyarimana, les Belges sont scandalisés et retirent les soldats qu'ils avaient envoyés pour le défendre. La France, elle, juge plus utile de fermer les yeux. En maintenant ses soldats pour défendre le régime sanguinaire du général-dictateur Habyarimana, la France supplante l'ancienne puissance coloniale, la Belgique, de même qu'elle le fit au Burundi en 1972. À partir de novembre 1990, elle devient la puissance tutélaire du régime rwandais.

La France est informée de l'intention du génocide

À l'abri de la caution morale française, le régime rwandais renoue avec la guerre raciale et les pratiques génocidaires des années 60.³³ Les Hutu, liés à Habyarimana ou nostalgiques de la 1^{re} République de Kayibanda, applaudissent tous la France et commencent à maudire la Belgique qui les abandonne face à « l'ennemi » tutsi.

Dès octobre 1990, les dirigeants français sont informés du projet d'élimination totale des Tutsi. Il est exprimé notamment par les deux chefs d'état-major adjoints, Serubuga pour l'armée rwandaise, Rwagafilita pour la gendarmerie.³⁴

La France s'engage dans une guerre totale contre un ennemi défini ethniquement ou racialement. C'est ce qu'on appelle un génocide.

La France participe à la préparation du génocide

Le texte sur la définition de l'ennemi diffusé dans l'armée rwandaise est en accord avec la définition que les Français donnent de l'ennemi, deux ans auparavant :

« *L'ennemi principal est le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a jamais reconnu et ne reconnaît pas encore les réalités de la Révolution Sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au Rwanda par tous les moyens, y compris les armes.* »³⁵

33. Voir *L'Appel à la conscience des Bahutu*, suivi des *Dix Commandements*, Kangura N°6, Décembre 1990, p. 8. <http://www.francegenocidetutsi.org/AppelConscienceBahutu10CommandementsKangura6Decembre1990p6-8.pdf>

34. Extrait du message du colonel Galinié, 12 octobre 1990, TERTIO. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 132]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Galinie12octobre1990.pdf> G. Martres, TD Kigali, 15 octobre 1990. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 133]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Martres15oct1990EliminationTotaleDesTutsi.pdf> Extrait du message de l'attaché de Défense à Kigali, 24 octobre 1990, TERTIO : APPRÉCIATION DE LA SITUATION POLITIQUE. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 134]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Galinie24oct1990.pdf> Audition de Georges Martres, 22 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 119] <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionMartres22avril1998.pdf#page=3> ; *ibidem*, [11, Rapport, p. 276)].

35. République rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, État-major, G2, 21 septembre 1992, n° 1437/G2.2.4. Objet : Diffusion d'information. Destinataires : Liste

Comme tout Tutsi peut être suspecté de ne pas reconnaître les « *réalités de la Révolution Sociale de 1959* », tout Tutsi est un ennemi.

Elle ne fait rien pour faire supprimer les mentions « ethniques » sur les cartes d'identité. Au contraire, les militaires français participent aux contrôles d'identité sur les barrières.

Depuis 1990, les réformes démocratiques demandées par la France ne concernent que les Hutu. Les Tutsi sont considérés comme étrangers.

La France soutient les extrémistes anti-tutsi, en particulier la Coalition pour la défense de la République (CDR), créée en 1992, ouvertement raciste, qui réclame le maintien des troupes françaises et des élections démocratiques.

Sans le soutien militaire français il n'y aurait pas eu de génocide

L'armée française sauve plusieurs fois, en 1990, 1992, 1993, le régime Habyarimana dont l'armée se débandait devant les offensives du FPR.³⁶ Après une victoire militaire, le FPR aurait formé un gouvernement de coalition avec des opposants à Habyarimana comme madame Agathe Uwilingiyimana. Il y aurait eu des morts mais pas de génocide.

L'intervention française de février 1993 qui sauve l'armée gouvernementale est décidée par François Mitterrand, alors que la commission internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 a déjà fait savoir que des actes à caractère génocidaire avait été commis par le régime contre les Tutsi. Le gouvernement de droite qui arrive en avril, ne tiendra pas plus compte de ce rapport d'enquête en décidant du renforcement de l'aide militaire.

La prise en compte de l'inéluctabilité d'une victoire du FPR amène la France à modifier sa stratégie en :

- suscitant le front commun des Hutu contre le FPR,
- transformant l'intervention militaire française en intervention de l'ONU,
- recourant à l'arme de l'auto-défense populaire,
- sabotant la mise en application des accords de paix.

La France veut transformer ses soldats en Casques bleus

Suite à la déroute de l'armée rwandaise devant le FPR en février 1993 et à la signature de l'accord de cessez-le-feu du 7 mars 1993, François Mitterrand change de stratégie et veut faire intervenir l'ONU au Rwanda pour s'interposer devant le FPR. En juin, la MONUOR surveille la frontière du Rwanda avec l'Ouganda. Mitterrand promet une force de l'ONU pour faire « interposition » entre le FPR et les FAR. « *Nos soldats peuvent se transformer en soldats des Nations Unies.* », dit-il.³⁷ En octobre la MINUAR est créée.

Le 1^{er} janvier 1994, le Rwanda devient membre du Conseil de sécurité et le secrétaire général Boutros Ghali est proche de la France et du Rwanda.

A, Comdt Sect OPS (Tous), Info : EM Gd N. Signé Déogratias Nsabimana, colonel BEM, Chef EM FAR, SECRET. TPIR, K1020494 à K1020507. <http://www.francegenocidetutsi.org/NsabimanaDefinitionEnnemi21septembre1992.pdf>

36. Le colonel Tauzin qui commande l'opération Birunga déclenchée le 21 février 1993 se targue d'avoir sauvé une armée en déroute. Cf. D. Tauzin [13, pp. 70, 78].

37. Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

L'organisation de l'auto-défense populaire

Face à l'échec militaire des FAR, les Français d'une part renforcent le DAMI,³⁸ d'autre part appuient l'« autodéfense populaire » et les milices. Ils les voient comme une sorte de force de dissuasion par la machette, un ultime recours en cas de déroute militaire. Les massacres depuis 1990 et des scénarios militaires ne permettent pas de douter que cette force sera utilisée contre les Tutsi de l'intérieur.³⁹

La France incite à la création du Hutu Power, base politique du génocide

Marcel Debarge, ministre de la Coopération, est envoyé à Kigali le 28 février 1993 pour appeler à un « front commun » des Hutu contre l'ennemi tutsi.⁴⁰ Ce front devient le Hutu Power qui réunit les partisans de Habyarimana et les nostalgiques de son prédécesseur Kayibanda sur une base anti-tutsi. L'assassinat du président burundais Ndadaye le 21 octobre 1993 précipite la cristallisation de ce Hutu Power.

Quel rôle les coopérants militaires français et l'ex-capitaine Barril ont-ils joué dans ce coup d'État au Burundi ?

La France sabote les accords d'Arusha

Depuis mars 1991, la France ne respecte pas les accords de cessez-le-feu. Après la signature des Accords d'Arusha en août 1993, le FPR s'oppose à la participation de soldats français à la force de l'ONU pour le maintien de la paix (MINUAR). La Belgique fournit des Casques bleus. C'est un camouflet pour les militaires français qui sont obligés de partir. Ce départ signifie pour eux la perte du Rwanda qui leur rappelle la perte de l'Indochine ou celle de l'Algérie.⁴¹

Secrètement, certains à Paris décident d'empêcher la mise en application des Accords de paix d'Arusha. Ces accords permettaient à l'ennemi, le FPR tutsi, d'obtenir des portefeuilles au gouvernement et une large place dans la nouvelle armée.

Perdre le Rwanda, c'était remettre en cause la garantie de sécurité que la France offre à nombre de pays africains.⁴²

38. Voir la mission d'évaluation de Philippe Jehanne, du colonel Capodanno, de la mission militaire de Coopération, et du lieutenant-colonel Sanino du 1^{er} RPIMa, 15-17 avril 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Capodanno19avr1993.pdf>

39. Voir par exemple, Anatole Nsengiyumva, Note au Chef EM AR, 27 juillet 1992, Objet : État d'esprit des militaires et de la population civile. <http://www.francegenocidetutsi.org/Nsengiyumva27juillet1992EtatDesprit.pdf>

40. Dominique Pin, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda. Mission de M. Debarge, 2 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Pin2mars1993.pdf>

41. D. Tauzin [13, p. 84]. Le colonel Rosier juge que ces accords sont un marché de dupes. Cf. B. Lugan [9, p. 278]. Le général Quesnot déclare que ces accords donnent un avantage exorbitant au FPR. Cf. Bruno Delaye, Christian Quesnot, Entretien avec Françoise Carle, 29 avril 1994. Objet : Situation au Rwanda, p. 2. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotDelaye29avril1994.pdf>

42. Audition d'Hubert Védrine, 5 mai 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome III, Vol. 1, p. 198].

Malgré la signature des accords de paix, la France ne retire pas immédiatement ses troupes, elle poursuit ses livraisons d'armes, maintient ses conseillers militaires et participe à l'entraînement de miliciens et de groupes d'autodéfense dans des camps militaires. Les militaires français invitent les militaires rwandais à dissimuler leurs armes à la MINUAR.

La France est impliquée dans l'attentat contre Habyarimana

Quand il accepte de mettre en place les nouvelles institutions, Habyarimana est lâché par la France comme l'avait laissé pressentir l'ambassadeur Martres qui le jugeait, le 11 mars 1993, « *usé et ayant tout raté* ». ⁴³ Peu avant, Pierre Joxe, ministre de la Défense, le jugeait « *largement responsable du fiasco actuel* » ⁴⁴, Dominique Pin disait qu'il « *ne prend pas d'initiative et paraît dépassé* » ⁴⁵ et Marcel Debarge, ministre de la Coopération, le disait « *désorienté et à bout de souffle* ». ⁴⁶

Habyarimana aurait été trompé par la France qui lui aurait fait croire qu'elle l'appuyait quand il a accepté de mettre en application des accords de paix.

L'attentat du 6 avril 1994 a été organisé par des militaires rwandais opposés aux accords de paix. ⁴⁷

Paris ne pouvait être qu'informé par ses conseillers militaires et les contacts des diplomates avec les extrémistes.

D'ailleurs, dans le pré-carré africain, aucun coup d'État ne se produit à l'insu de Paris.

Des Français sont probablement impliqués dans l'attentat contre l'avion du président le 6 avril 1994.

Aucune enquête n'a été faite sur la présence de membres du DAMI, en particulier sur cet « Etienne » qui serait le sergent Pascal Estrevada, spécialiste de tir mortier. ⁴⁸

De même, il n'y a jamais eu d'enquête sur les activités du capitaine Barril. Était-il à Kigali ce jour-là ?

L'imputation de l'attentat à des militaires rwandais se reporte automatiquement sur la France, puisque l'armée rwandaise est en fait commandée par des Français.

Des militaires français se précipitent au lieu du crash et prélèvent des pièces de l'avion et des débris de missiles dont on n'aura aucune nouvelle.

Une heure après le crash, le commandant du bataillon paras-commando ordonne à ses hommes, en présence de militaires français, de venger la mort du président en massacrant les Tutsi. ⁴⁹

43. Georges Martres, TD Kigali, 11 mars 1993, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, pp. 217–218]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Martres11mars1993CDRRuptureHabyarimana.pdf>

44. Le ministre de la Défense, *Note pour le Président de la République*, 006816, 26 février 1993. Objet : Rwanda. <http://www.francegenocidetutsi.org/Joxe26fev1993.pdf>

45. Dominique Pin, Note à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda. Mission de M. Debarge, 2 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/Pin2mars1993.pdf>

46. Conseil restreint, mercredi 3 mars 1993. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint3mars1993.pdf>

47. Rapport Mutsinzi, Jean Birara, etc. <http://www.francegenocidetutsi.org/Birara26mai1994.pdf>

48. C. Braeckman [1, p. 191] ; F. Reyntjens [12, p. 28] ; Rapport Mutsinzi d'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 [3, p. 107]. <http://www.francegenocidetutsi.org/Thaddee29mai1994Mutsinzip107.pdf>

49. Rapport Mutsinzi d'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 [3, p. 73].

Plusieurs indices font penser que la France est impliquée dans l'attentat : La mise en cause du FPR dès le 7 avril par deux conseillers de Mitterrand,⁵⁰ la mise en cause des Casques-bleus belges par l'ambassade de France à Kigali, les déclarations mensongères à la télévision de l'ex-capitaine Barril le 28 juin, faites probablement à la demande de l'Élysée, l'absence d'instruction judiciaire pendant plus de 3 ans sur les causes de la mort des trois Français formant l'équipage de l'avion, la non-communication à la justice de l'enquête des militaires français sur cet attentat, l'absence d'enquête sur la mort de René Maïer, le soir même de l'attentat et sur celle du couple Didot, les accusations sans fondement du juge Bruguière. Le rapport de la Mission d'information parlementaire évite soigneusement d'approfondir les faits gênants, comme ces photos d'un des lance-missiles qui aurait abattu l'avion. Elles ont été prises le jour et le lendemain de l'attentat et ce lance-missiles n'aurait jamais servi ! De même que le rapport ne relève pas la contradiction entre le ministre de la Défense, François Léotard, qui affirme qu'aucun militaire français n'est allé sur le lieu du crash de l'avion et les rapports publiés en annexe qui attestent que Grégoire de Saint-Quentin y est allé dans les minutes qui ont suivi l'attentat et y est retourné plusieurs fois. Tout cela ne fait qu'augmenter la suspicion quant au rôle de la France dans cet attentat.

8 avril : La France participe à la mise en place du gouvernement qui organise le génocide

La France ne fait rien pour s'opposer au coup d'État et va jouer un rôle majeur dans la formation du gouvernement civil qui va prendre la responsabilité des massacres.

Elle apparaît comme complice dans l'assassinat des 10 Casques-bleus belges et du Premier ministre rwandais. Bruno Delaye ne reconnaît pas son autorité, écrivant à François Mitterrand que « *la mort du président laisse le pays sans aucune autorité reconnue* »⁵¹

L'ambassadeur Marlaud rencontre le colonel Bagosora, le 7 dans l'après-midi. Il lui fait abandonner son projet de junte militaire qu'il n'avait d'ailleurs pas préparé. Ils s'entendent sur la formation d'un gouvernement civil Hutu Power.⁵²

C'est l'ambassadeur de France qui sauve la mise, sur le plan politique, aux auteurs du coup d'État en organisant des tractations en un temps éclair, le 8 avril, pour former un gouvernement Hutu Power.

Ce gouvernement intérimaire est constitué en violation flagrante des accords de paix que la France prétendait soutenir et l'ONU garantir. Le 11 avril sur RFI, Marlaud veut faire croire que ce gouvernement est conforme aux Accords d'Arusha :

50. Bruno Delaye, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, Objet : Attentat contre les présidents du Rwanda et du Burundi, 7 avril 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Delaye7avril1994.pdf> ; Général Quesnot, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République - Objet : Rwanda-Burundi - Situation après la mort des deux présidents*, 7 avril 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot7avril1994.pdf>

51. Bruno Delaye, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République*, Objet : Attentat contre les Président [sic] du Rwanda et du Burundi, 7 avril 1994. Le passage en gras figure dans l'original. <http://www.francegenocidetutsi.org/Delaye7avril1994.pdf>

52. Audition de M. Jean-Michel Marlaud, 13 mai 1998. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, [11, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 296]. <http://www.francegenocidetutsi.org/AuditionMarlaud13mai1998.pdf#page=10>

Christophe Boisbouvier : Le gouvernement rwandais qui vient d'être nommé il y a quelques jours est dénoncé par certains comme un gouvernement de durcissement contre le FPR. Qu'en pensez-vous ?

J.-M. Marlaud : En ce qui concerne le remplacement du président Habyarimana, le nouveau chef de l'État par intérim est l'ancien président de l'Assemblée nationale, ce qui correspond aussi bien aux dispositions de l'ancienne Constitution rwandaise qu'aux dispositions de l'accord d'Arusha lui-même, et la répartition des ministères et des portefeuilles ministériels est restée identique à ce qu'elle était dans le cadre du partage du pouvoir qui avait été prévu par les accords d'Arusha. En ce qui concerne maintenant l'appréciation du rapport de forces politiques au sein de ce gouvernement, là chacun peut avoir une appréciation différente.⁵³

Nul ne proteste, hormis le FPR.

L'état-major à Paris rédige le 8 avril l'ordre d'opération Amaryllis qui reconnaît que la garde présidentielle s'est lancée dans l'élimination systématique des Tutsi de Kigali.⁵⁴ Que signifie l'élimination systématique des Tutsi, sinon le génocide ? Les dirigeants français savent donc le 8 avril que le génocide est commencé.

Ce jour-là, le 8 avril, est le nœud de la responsabilité française : les dirigeants français savent que le génocide vient de commencer, ils ne s'y opposent pas, contrairement à leur devoir de signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, ils n'en saisissent pas l'ONU, au contraire, ils aident à la formation du gouvernement qui va prendre la direction des massacres.

Les militaires français débarqués le 9 avril ne font rien pour faire cesser les massacres de Tutsi.

Ils ne coopèrent pas dans ce but avec la MINUAR et la France s'efforce de limiter l'effectif du contingent envoyé par la Belgique pour l'évacuation de ses ressortissants.

Après avoir laissé massacrer tous les dirigeants politiques favorables aux accords de paix, c'est le négociateur de ces accords, Boniface Ngulinzira, qu'ils refusent d'évacuer et abandonnent aux tueurs le 11 avril, alors qu'il était réfugié auprès des Belges de la MINUAR à l'ETO.

Après avoir évacué des extrémistes rwandais, les Français rembarquent le 13 avril, non sans laisser des armes aux FAR et probablement quelques conseillers.

La France soutient les massacres des Tutsi en paralysant l'action de l'ONU, avec la connivence de Boutros-Ghali et de son représentant spécial au Rwanda, le camerounais Booh-Booh.

Elle vote la diminution des effectifs de la MINUAR, le 21 avril, de sorte que que les massacres se déroulent sans témoin.⁵⁵

53. Afrique Midi, RFI, 11 avril 1994. Cf. V. Feuille, P.-E. Deldique, *Mission d'étude sur le Rwanda* [6, Tome II, p. 60].

54. Ordre d'opération Amaryllis, 8 avril 1994, déclassifié, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Annexes, p. 344]. <http://www.francegenocidetutsi.org/OrdreOpAmaryllis.pdf>

55. ONU, S/RES/912, 21 avril 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/94s912.pdf> 3368^e séance du Conseil de sécurité, 21 avril 1994, S/PV.3368, p. 6. <http://www.francegenocidetutsi.org/spv3368-1994.pdf>

Au Conseil de sécurité, elle s'oppose à l'utilisation du mot *génocide* dans les résolutions et veille à ce que le FPR soit accusé des mêmes crimes que le Gouvernement intérimaire rwandais.⁵⁶

Le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement intérimaire rwandais et le principal idéologue de la CDR, Jean-Bosco Barayagwiza sont reçus à Paris le 27 avril, par Bruno Delaye à l'Élysée, par Balladur et Juppé à Matignon. De même deux colonels viennent au ministère de la Coopération pour organiser l'approvisionnement en armes et munitions, ainsi que des opérations de secours au profit de l'armée rwandaise. Secrètement, Paris envoie des armes, des militaires ou des mercenaires au Rwanda.

La France sauve les assassins

Après la chute du camp de Kanombe et de l'aéroport de Kigali le 21 mai, le président intérimaire Sindikubwabo, qui a déclenché les massacres de la région de Butare, remercie dans une lettre François Mitterrand de son aide « *jusqu'à ce jour* » et lui lance un appel au secours.⁵⁷

Le 15 juin, après presque trois mois de massacres, la France éprouve soudain le besoin d'intervenir militairement et réussit à obtenir pour une mission « strictement humanitaire » un mandat de l'ONU sous chapitre VII, le 22 juin.⁵⁸

Il s'agit en fait de répondre à l'appel à l'aide que le Président intérimaire Sindikubwabo a adressé, de sauver ce gouvernement Hutu Power, son armée et ses milices, c'est-à-dire les auteurs du génocide.

Le projet initial est d'empêcher la prise de Kigali par le FPR.⁵⁹ Mais le général Dal-laire, commandant de la MINUAR, répond négativement à la demande de Bernard Kouchner d'envoyer des parachutistes français à Kigali au prétexte de sauver des orphelins.⁶⁰

Plusieurs contre-offensives des FAR échouent, bien qu'épaulées discrètement par des éléments français. L'objectif pour la France reste de conserver un réduit hutu et d'amener le FPR à la table de négociations, par l'intermédiaire de l'ONU et de l'Ouganda.

À la prise de Kigali et de Butare, la France est contrainte de limiter la zone qu'elle contrôle au Sud-Ouest. L'explication probable est qu'il y a eu une négociation avec Paul Kagame pour qu'il relâche des soldats du COS qui auraient été faits prisonniers. Celui-ci aurait exigé que la France renonce à occuper les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi. Elle

56. Christian Quesnot, chef de l'état-major particulier, Note du 2 mai 1994 à l'intention du Président de la République, Objet : Votre entretien avec M. Léotard, lundi 2 mai. Situation. Note manuscrite : « *Vu. HV* », p. 2. <http://www.francegenocidetutsi.org/Quesnot2mai1994.pdf>

57. Dr Théodore Sindikubwabo, Président de la République à Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Kigali le 22 mai 1994. Lettre transmise par le général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Correspondance du docteur Théodore Sindikubwabo Président par interim du Rwanda, 24 mai 1994. Note manuscrite : « *Signalé/HV* ». <http://www.francegenocidetutsi.org/SindikubwaboMitterrand22mai1994.pdf> Le fac-simile d'une lettre datée de juin 1992 du Président du Conseil National de développement signée Sindikubwabo permet d'authentifier sa signature. <http://www.francegenocidetutsi.org/Sindikubwabo20Juin1992.pdf>

58. ONU, S/RES/929 (1994) <http://www.francegenocidetutsi.org/94s929.pdf>

59. Au conseil restreint du 15 juin, François Mitterrand évoque 2 ou 3 sites, hôpitaux ou écoles à Kigali qui seraient à protéger. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint15juin1994.pdf>

60. *Aucun témoin ne doit survivre* [7, p. 780].

créée une « Zone humanitaire sûre » sans solliciter un mandat du Conseil de sécurité pour cela.

Cette zone permet aux troupes françaises de protéger le repli des forces génocidaires et du gouvernement intérimaire.

La France est obligée de demander aux membres du gouvernement intérimaire, dont la responsabilité dans les massacres est devenue publique, de quitter cette zone Turquoise pour le Zaïre. La France fait entendre à ses amis qu'il ne s'agit là que d'un repli temporaire et le président intérimaire Sindikubwabo, sûr du soutien de son puissant ami Mitterrand, déclare : « *Je prends le chemin de l'exil, comme le général de Gaulle en juin 40* ». ⁶¹

Le génocide se poursuit dans la zone Turquoise

Bisesero

Ayant démontré le caractère humanitaire de leur mission en sécurisant le camp de Nyarushishi et reconnu la présence de survivants Tutsi à Bisesero, les militaires français donnent carte blanche aux forces génocidaires pour nettoyer ce réduit hutu des Tutsi restants. Ils font acheminer des miliciens à Bisesero pour y liquider les survivants tutsi en faisant croire à la presse internationale que ce sont des infiltrés du FPR qui veulent couper en deux la zone gouvernementale au niveau de Kibuye. ⁶²

Au Conseil restreint du 29 juin, jour de la visite du ministre Léotard à Gishyita, l'amiral Lanxade, chef d'état-major, déclare que « *les affrontements continuent entre milices hutues et maquis tutsis*. » ⁶³

C'est la présence de journalistes qui obligent les militaires français à porter secours aux Tutsi le 30 juin.

Murambi

Le 5 juillet, les Français de l'opération Turquoise font cause commune avec les assassins pour faire barrage au FPR à Gikongoro. Ils affichent leur cynisme en installant un camp dans l'école de Murambi, à côté des fosses communes d'où suinte le sang des Tutsi, victimes du massacre du 21 avril.

Ils rejoignent aux auteurs du génocide de faire la chasse aux infiltrés. ⁶⁴

Dans la zone Turquoise, sur instruction de Paris, il n'y aura pas de désarmement des forces gouvernementales, ni des miliciens. ⁶⁵

61. Florence Aubenas, *L'uniforme mal taillé des soldats de la force Turquoise*, Libération, 28 juillet 1994.

62. Benoît Duquesne, France 2, 27 juin 1994, Soir ; Jacques Morel, « *Un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance* » ou comment les Français « ont pris » les survivants de Bisesero pour des ennemis à éliminer, Genève, 13 février 2010

63. Conseil restreint du 29 juin 1994. Secrétariat : Vice-amiral de Lussy (État-major particulier). <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilRestreint29juin1994MaquisTutsi.pdf>

64. Témoignage de Désiré Ngezahayo, rapport Mucyo. Cf. La Nuit Rwandaise n° 5, p. 399. <http://www.francegenocidetutsi.org/RapportMucyo15novembre2007.pdf#page=247>

65. Note du général Quesnot et de Bruno Delaye à l'attention de Monsieur le Président de la République, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda : Comité restreint du 4 juillet 1994. C'est nous qui mettons en gras. <http://www.francegenocidetutsi.org/QuesnotDelaye4juillet1994.pdf>

De même, il n'y aura pas d'arrestations de présumés coupables, car cela « *ne relève pas du mandat qui nous a été donné* ». ⁶⁶ Un ordre est donné de ne pas arrêter les membres du gouvernement intérimaire. ⁶⁷ Les rares criminels qui sont arrêtés sont libérés au départ de Turquoise. Aucun ne sera remis à la MINUAR.

La France principal commanditaire du génocide

Les dirigeants français étaient acquis à l'idéologie des auteurs du génocide. Ils étaient informés de leur projet d'éliminer les Tutsi mais n'ont pas cessé leur soutien militaire. Au moins par trois fois avant 1994, ils ont sauvé l'armée rwandaise de la débâcle devant les forces du FPR. S'ils n'étaient pas intervenus, la dictature raciste d'Habyarimana aurait été renversée, il n'y aurait pas eu de génocide.

La France est probablement impliquée dans l'assassinat d'Habyarimana qui a déclenché le génocide. Le 8 avril, au lieu de faire cesser les massacres, la France participe à la formation du gouvernement qui va les orchestrer. Ses troupes arrivées le 9 avril restent neutres devant les massacres. Lorsque les troupes de ce gouvernement, armée et milices, sont mises en déroute par l'armée du FPR, la France sous couvert d'une mission humanitaire mandatée par l'ONU va tenter de secourir les assassins mais ne parvient pas à redresser la situation à leur profit. Elle protégera leur fuite au Zaïre alors que le génocide des Tutsi est reconnu par l'ONU et qu'elle devait arrêter les présumés coupables.

C'est la mise en évidence de l'implication de la France dans l'attentat contre Habyarimana qui validera entièrement cette hypothèse que la France est le principal commanditaire.

L'absence d'ordre écrit, commandant le génocide, fait-il écarter cette accusation de principal commanditaire ? Non. Comme dans le cas de Laval et Bousquet, c'est un génocide opportuniste. D'ailleurs, le terme de génocide est banni du langage de nos dirigeants. Le crime de génocide ne rentre dans le Code pénal français qu'en mars 1994. Mais on a rapporté que François Mitterrand aurait dit : « *Dans ces pays-là, un génocide c'est pas très important* ». ⁶⁸ Faut-il y voir une revendication du crime ?

Pour l'armée française, il n'y a pas conscience de commettre un génocide. Dans la pure tradition coloniale, la règle de De Montagnac : « *Anéantir tout ce qui ne rampera pas à nos pieds comme des chiens* » ⁶⁹ a été appliquée au Rwanda contre les Tutsi par forces supplétives interposées puisque le FPR a refusé de se soumettre.

En 1994, ce sont les Tutsi qui sont déclarés et fichés comme ennemis, en tant que tels. À la veille de l'opération Turquoise, François Mitterrand laisse entendre avec le plus parfait cynisme, que les Tutsi sont les ennemis de la démocratie : « *Si ce pays devait passer sous la domination tutsie, ethnie très minoritaire, qui trouve sa base en Ouganda où certains*

66. Note du Quai d'Orsay en date du 7 juillet 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [11, Tome II, Annexes, p. 447]. <http://www.francegenocidetutsi.org/MinAffEtDAM7juillet1994.pdf#page=2>

67. Dépêche Reuters du 15 juillet 1994 surchargée par Hubert Védrine. <http://www.francegenocidetutsi.org/Reuter15juillet1994.pdf>

68. Patrick de Saint-Exupéry *France-Rwanda : un génocide sans importance...*, Figaro 12 janvier 1998, page 4, colonne 3.

69. Lieutenant-colonel de Montagnac, *Lettres d'un soldat*, Plon Paris, 1885, réédité par Christian Destremeau, 1998, p. 153.

sont favorables à la création d'un "Tutsiland", englobant non seulement ce dernier pays mais aussi le Rwanda et le Burundi, il est certain que le processus de démocratisation serait interrompu. »⁷⁰ À l'entendre, l'élimination des Tutsi a donc été nécessaire pour défendre la démocratie.

On a rapporté en 1994 que pour M. Mitterrand, le génocide s'inscrit dans une logique de guerre.⁷¹ Lui et son gouvernement n'ont voulu voir au Rwanda qu'une guerre. Mais il est indubitable que le 6 avril 1994 une heure après l'attentat, c'est le génocide qui a d'abord commencé. Il a déclenché une guerre le 10 avril, jour de l'arrivée des troupes du FPR à Kigali, qui ont mis fin au génocide le 19 juillet, sauf dans la zone Turquoise où les massacres se sont poursuivis, certes à faible intensité, jusqu'au départ des Français.

Références

- [1] Colette BRAECKMAN : *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, novembre 1994.
- [2] Jean-Pierre CHRÉTIEN, Jean-François DUPAQUIER, Marcel KABANDA et Joseph NGARAMBE : *Rwanda : Les médias du génocide*. Karthala, 1995.
- [3] COMITÉ INDÉPENDANT D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR LE CRASH DU 06/04/1994 DE L'AVION FALCON 50 IMMATRICULÉ N° 9XR-NN : *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais Falcon 50 N° 9XR-NN*. République du Rwanda, 20 avril 2009. <http://mutsinzireport.com/>.
- [4] COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE CHARGÉE DE RASSEMBLER LES PREUVES MONTRANT L'IMPLICATION DE L'ÉTAT FRANÇAIS DANS LE GÉNOCIDE PERPÉTRÉ AU RWANDA EN 1994 : *Rapport*. République du Rwanda, 15 novembre 2007.
- [5] Roméo DALLAIRE : *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003. Traduction de : *Shake Hands with the Devil*.
- [6] Vanadis FEUILLE et Pierre-Edouard DELDIQUE : *Mission d'étude sur le Rwanda - Retranscription des journaux Afrique de RFI 1990-1994*. Radio France Internationale, Octobre 2006. 2 tomes.
- [7] Alison Des FORGES : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'homme, avril 1999. Traduction de *Leave None to Tell the Story*.
- [8] Vénuste LINGUYENEZA : *Vérité, justice, charité. Lettres pastorales et autres déclarations des évêques catholiques du Rwanda 1956-1962*. Linguyeneza Éditeur, Waterloo, Belgique, 2001.
- [9] Bernard LUGAN : *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*. Éditions du Rocher, mars 2005.

70. Déclaration de François Mitterrand au Conseil des ministres, 22 juin 1994. <http://www.francegenocidetutsi.org/ConseilDesMinistres22juin1994.pdf#page=4>

71. Patrick Jarreau, *L'inauguration du Musée-mémorial d'Izieu par le président de la République*, Le Monde, 23 avril 1994, p. 14.

- [10] Pierre PÉAN : *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994. Enquête*. Mille et une nuits, novembre 2005.
- [11] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.
- [12] Filip REYNTJENS : *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*. Cahiers africains - L'Harmattan, Vol. 16, 1995. Dépôt légal : février 1996.
- [13] Didier TAUZIN : *Rwanda : je demande justice pour la France et ses soldats ! Le chef de l'opération Chimère témoigne*. Ed. Jacob-Duvernet, 4 avril 2011.